



Voici la version PDF de la contribution thématique intitulée **Le parti des producteurs et des entrepreneurs, c'est nous !** disponible à cette adresse <http://www.parti-socialiste.fr/congress/contribution/thematique/le-parti-des-producteurs-et-des-entrepreneurs-cest-nous>
La contribution :

Le parti des producteurs et des entrepreneurs, c'est nous !

A l'heure où nous entrons dans les débats du congrès de Toulouse, il est normal de rendre des comptes aux militants du Parti socialiste sur le travail accompli par le Secrétariat national à l'industrie, aux entreprises et aux nouvelles technologies. Depuis trois ans et demi, il a fourni un travail important qui a replacé l'industrie et l'entreprise au cœur du projet socialiste, puis du pacte présidentiel de François Hollande.

Les documents élaborés et les propositions formulées ont largement contribué au passage dans les esprits, et désormais dans les choix nationaux, d'une politique prônant une économie sans industrie à l'ambition du sursaut productif, du soutien à l'emploi industriel et à la création de richesse en France.

En février 2010, le secrétariat national a publié un document s'intitulant « *54 propositions pour refaire de la France une grande nation industrielle* » : rééquilibrage des politiques monétaire, de la concurrence et commerciale européennes vers la croissance et l'investissement ; politiques de filières nationales ; réforme du système bancaire et de la fiscalité pour permettre aux PME dans leur diversité de consolider leurs fonds propres pour financer leurs projets, grandir, innover, exporter ; Banque publique d'investissement sous forme de fonds régionaux ; telles étaient les premières orientations.

Ce document a été précédé, un an plus tôt, de la rédaction d'un plan de sauvetage de l'industrie automobile, qui trouvait sa place au sein du contre-plan de relance du Parti Socialiste.

A l'heure du choc que constitue l'annonce de 8000 suppressions de postes chez PSA et de la fermeture du site d'Aulnay, les préconisations d'alors trouvent toute leur pertinence : miser sur l'innovation pour faire de la France la nation-leader de la voiture décarbonée et des motorisations écologiques car moins émettrices de CO₂, de l'éco-construction et de la déconstruction de véhicules (R&D sur les matériaux, leur résistance, leur sûreté) ; soutenir les mesures de chômage partiel, les comptes-temps formation et les accords GPEC pour maintenir les salariés dans l'emploi au plus fort de la crise ; fixer des contreparties à toute intervention de la puissance publique pour préserver les budgets d'investissement, les sites de production dans l'Hexagone, et pour garantir des contrats de solidarité entre constructeurs, équipementiers de rang 1 et entreprises de la sous-traitance. Si la droite avait écouté les socialistes dès 2009, la crise de la filière automobile aurait été moins dure et sa réédition empêchée. Il est temps de suivre un autre chemin : le gouvernement de Jean-Marc Ayrault y est bien décidé.

Dans l'ensemble de nos documents et de nos expressions dans le Parti, notamment lors de la convention sur le nouveau modèle de développement économique, social et écologique, l'objectif fixé était clair : redresser notre industrie, nos entreprises, en proposant une politique de compétitivité

reposant sur l'innovation, la recherche, une vraie politique de filières, des financements adaptés, l'effort de formation et la revalorisation de l'enseignement professionnel et de la voie technologique pour modifier l'image sociale et culturelle de l'industrie. Une telle vision prend le contre-pied des mesures adoptées depuis dix ans par la droite. Cette dernière a enfermé notre pays dans une logique de compétitivité « low cost », qui s'est traduite par une spécialisation sur des secteurs à valeur ajoutée moyenne, voir faible. Ces erreurs stratégiques ont été lourdes de conséquences, avec des déficits commerciaux qui ont explosé chaque année sous la présidence Sarkozy pour atteindre des niveaux records : 70 milliards d'euros en 2011 contre 150 milliards d'excédents en Allemagne. A qui ferait-il croire qu'un tel abîme des deux côtés du Rhin s'explique par deux points de coût du travail dans une même zone monétaire ? La désindustrialisation et les pertes d'emplois se sont accélérées : 750.000 emplois industriels perdus en dix ans, 350.000 depuis 2007.

A des mesures inadaptées, au coup par coup, sans vision globale, nous avons opposé un projet cohérent, ambitieux, qui trouve aujourd'hui sa traduction dans les premières mesures annoncées par le Gouvernement et ses objectifs énoncés.

Proposer un financement adapté à chaque étape de la vie de l'entreprise, et plus particulièrement pour nos TPE et PME

L'accès au financement est l'enjeu numéro un pour soutenir l'activité des vrais entrepreneurs.

Créer une Banque publique d'investissement

Nous avons insisté sur la nécessité pour la France de se doter de cet outil : pour soutenir le tissu industriel et d'abord les PME, combler le « trou de financement » qui existe pour les PME qui recherchent, pour se développer, entre 150.000 et 1,5 million d'euros, assurer la stabilité des financements et des coûts liés aux crédits compatibles avec une progression à long terme de l'activité, investir dans la recherche et l'innovation, muscler notre compétitivité et permettre la conversion écologique de l'appareil de production.

Dès nos premiers travaux, nous avons placé les TPE et les PME, premières sources de l'emploi en France, au cœur de notre réflexion. Nous avons porté l'idée, au sein de la Banque publique d'investissement, d'une agence pour les TPE/PME. L'objectif, en lien permanent avec les régions et les agglomérations, est de les guider dans leurs démarches administratives (assistance juridique, fiscale et comptable, veille technologique sur les opportunités de marchés), de leur permettre de réaliser un « diagnostic innovation » afin de transformer leurs potentialités en activités, de leur faciliter l'aide au financement, au recrutement et à l'export, mais également de permettre la prolongation des délais d'échéances de contributions fiscales et sociales en cas de baisse d'activité, ou encore de renforcer le lien avec les universités pour l'embauche de docteurs. L'ensemble des PME doit pouvoir avoir accès ces mesures de sauvegarde et d'expansion.

Réorienter la fiscalité et l'épargne vers l'investissement productif et la création d'emplois

Soutenir la réindustrialisation et le développement des PME nécessite aussi de remettre la fiscalité à l'endroit, c'est-à-dire au service de la localisation de l'industrie sur le territoire national et de la création d'emplois. L'industrie doit cesser de payer plus d'impôts que la finance, et la grande distribution. Quant aux PME, elles n'ont pas à être davantage imposées que les très grands groupes. Ces orientations ont été positivement reprises lors de la campagne présidentielle.

La France dispose d'un taux d'épargne des ménages élevé (16% du revenu disponible brut¹), soit plus de 200 milliards d'euros, un des plus hauts d'Europe) alors que les PME souffrent de difficultés de financement.

Dès 2012, nous avons aussi proposé de réorienter une partie de l'épargne vers le financement du développement industriel, en créant un livret d'épargne industrie, qui intégrerait le livret de développement durable (ex Codevi) et le livret d'épargne populaire. Son usage serait exclusivement dédié aux secteurs d'avenir dans le cadre de la Banque publique d'investissement.

Créer un véritable partenariat entre grands donneurs d'ordre et sous-traitants

Redresser la France pour en faire de nouveau une grande nation industrielle exige de rétablir des relations de confiance entre les donneurs d'ordre et les sous-traitants. Des relations équilibrées et non inéquitables pour nos petites entreprises, des relations qui donnent la possibilité aux sous-traitants de se développer.

Une politique efficace de réindustrialisation doit reposer à la fois sur des aides financières directes et sur la création par la puissance publique – Etat, collectivités territoriales, Europe - d'un contexte favorable à l'investissement, à l'innovation et à la prise de risque utile à l'économie réelle. L'intervention de la puissance publique est nécessaire pour mettre en place des outils de coopération entre entreprises, afin de coordonner les comportements des acteurs dans le but de réduire les coûts et de créer des opportunités nouvelles en matière de recherche, d'innovation et de conquête de marchés à l'export.

Les relations des PME avec les grandes entreprises sont, par définition, très inégales et très inégalitaires. Les PME sont souvent trop petites pour engager un dialogue équilibré avec les grandes entreprises, dont certaines n'hésitent pas à imposer des réductions de prix drastiques, des délais de paiement différés, des clauses abusives et des choix de localisation qui conduisent à un affaiblissement des sous-traitants, voire à leur disparition, contribuant à l'effondrement de notre base industrielle. Les grands groupes se privent ainsi de la capacité d'innovation, de la technicité et des savoir-faire de proximité des PME, qui ne disposent pas, elles, de la vision stratégique des donneurs d'ordre, de leur taille critique, de leur capacité à déposer ou protéger leurs brevets ou encore de chasser les financements publics ou privés.

Dans nos travaux, nous avons proposé plusieurs mesures qui permettraient de normaliser ces relations, notamment pour les PME sous-traitantes, qu'il vaudrait mieux appeler entreprises partenaires. Création de recours juridiques simplifiés et accélérés, réduction des délais de paiement jusqu'à 45 jours, renforcement des pénalités de retard, transformation du trimestre créateur pour la TVA en mois créateur, autant de pistes qui sont aujourd'hui explorées par le Ministère du Redressement productif.

Au-delà de la régulation des relations entre PME et grands groupes, nous avons également réfléchi aux moyens d'une véritable coopération, comme le portage et les quotas visant à augmenter la sous-traitance des grands groupes aux PME. Dans cette perspective, la Banque publique d'investissement peut jouer un rôle majeur. A travers sa politique de filières, elle pourra initier des réseaux de compétences entre grands donneurs d'ordres d'envergure mondiale, PME et jeunes pousses, mais aussi sous le pilotage des régions, de leurs synergies avec les pôles de compétitivité, les centres de formation et les établissements d'enseignement supérieur. Décisif aussi, le rôle du médiateur des relations inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance à pérenniser et dont les pouvoirs doivent être renforcés.

Faciliter l'accès à la commande publique, encourager la stabilité fiscale et réglementaire

Ces enjeux constituent une deuxième source de difficultés importantes au développement de nos PME et donc à l'emploi local.

En France, seuls 30% des marchés publics sont attribués à des PME. C'est pourquoi nous avons proposé que leur accès à la commande publique soit favorisé et facilité, y compris à l'échelon européen. Nous avons proposé que soit mis en place, au niveau de l'UE, des quotas ou des référencements particuliers, comme il en existe aux Etats-Unis et au Japon.

Pour que ce « Small Business Act » dont les gouvernements parlent depuis de nombreuses années, devienne une réalité pour les entreprises françaises, l'Agence nationale des PME doit selon nous procéder à l'évaluation et à l'aide à l'application de ces dispositions. Les réalisations de nos collectivités montrent que c'est possible. De même, l'idée d'un « test PME » lors des discussions parlementaires des projets de loi s'impose.

La simplification administrative constitue un autre point d'importance. Afin de simplifier les démarches pour les TPE et PME, le regroupement des aides existantes par la création de guichets localement implantés et facilement accessibles constitue l'une de nos propositions.

Renforcer la protection et l'investissement européens

Promouvoir le développement de nos entreprises requiert une politique de financement, de filières et de coopération, au niveau national et comme à l'échelle territoriale, afin de leur fournir les moyens adaptés à leurs besoins. Cependant, la croissance de nos entreprises n'est possible que dans un environnement macroéconomique favorable. Sans débouchés suffisants et sous la menace permanente d'un dumping fiscal, social et environnemental, il est difficile aux acteurs économiques européens d'entreprendre des projets d'investissement de long terme, moteurs des gains de productivité et des emplois futurs. La relance de l'Europe viendra de sa réorientation sous peine de voir la désindustrialisation et les pertes massives d'emplois se poursuivre.

Passer du libre échange au juste échange

Face au protectionnisme pratiqué par les Etats-Unis (clause « Buy American » du plan de relance de l'administration fédérale) et par les pays émergents (notamment Chine, Inde, Russie), face aux pratiques de concurrence déloyale, de nouvelles règles d'équité et de réciprocité doivent prévaloir. C'est une orientation portée avec force et sans relâche par le Secrétariat national à l'industrie depuis 2009. L'Europe doit instaurer des écluses commerciales pour rétablir les conditions d'un juste échange, par des droits de douane appliqués sur les produits qui ne respecteraient pas les normes internationales en matière environnementale (Kyoto, Copenhague...) et sociale (Bureau international du travail). Par ailleurs, les produits qui ne respectent pas les normes européennes en matière sanitaire (directive REACH, par exemple) doivent faire l'objet d'exclusions.

La réciprocité dans les relations commerciales est aujourd'hui une des priorités du Gouvernement et notamment du ministère du commerce extérieur.

Vouloir une Europe de la recherche et de l'investissement

L'Europe doit être à la fois défensive et offensive dans la mondialisation, non pas successivement mais simultanément. C'est pourquoi l'Europe doit devenir le continent de la recherche et de l'investissement. La compétitivité de la zone euro ne peut reposer que sur l'innovation et la « montée en gamme », non sur le dumping fiscal, social, ou la course aux « coûts salariaux ».

Cela signifie un effort européen massif dans l'éducation, la formation, l'innovation et la recherche. Nous avons défendu l'accroissement des dépenses de recherche, aussi bien publiques que privées ; le développement des budgets de recherche collaborative afin de renforcer les liens entre centres publics et laboratoires privés ; un accès plus facile aux laboratoires publics et aux universités pour les acteurs de chaque filières afin notamment que les PME aient accès aux résultats de la recherche appliquée. Pour cela, l'Europe doit faire sauter le verrou du budget de l'Union plafonné à 1% du PIB.

Depuis l'élection de François Hollande, les lignes européennes ont commencé à bouger vers une plus grande coopération et des politiques de soutien à la croissance : usage des fonds structurels pour l'emploi et la formation, « project bonds » pour les grands travaux et reconsolidation de la Banque européenne d'investissement pour les chantiers d'avenir. C'est un premier pas d'importance mais le combat au niveau européen pour une Europe de la recherche et de l'innovation est encore long.

Le Secrétariat national a défendu l'idée d'un ciblage des financements de l'innovation vers les universités (auxquelles s'ajouteront les grandes écoles en France), de la constitution de pôles de compétitivité européens, en partenariat avec les entreprises des filières d'avenir : énergies propres, société numérique, sciences du vivant, nanotechnologies, transports moins polluants, sans oublier certaines infrastructures indispensables aux échanges intra-européens, qu'il s'agisse du rail ou du net.

Dans les années à venir, il faudra continuer de défendre les propositions que nous avons élaborées pour favoriser l'émergence d'une Europe de l'industrie et de la créativité. Pour nous, il est aujourd'hui essentiel pour l'Europe de :

- lancer un plan d'investissement européen afin de financer les

éco-industries et les bio/ nanotechnologies européennes ;

- bâtir une vraie Agence européenne de l'innovation industrielle (AE2I) adossée à la Banque européenne d'investissements (BEI) ;
- créer enfin un brevet européen pour aider les PME innovantes à protéger leurs innovations et à exporter ;
- augmenter massivement la part des dépenses publiques de recherche gérée au niveau de l'Union européenne ;
- instaurer un statut juridique unique pour les jeunes entreprises innovantes assorti de mesures fiscales incitatives (par exemple, un crédit d'impôt-recherche commun) dans le cadre du « Small business act » en cours de négociation ;
- encourager, par le biais fiscal notamment, les grandes entreprises européennes à réinvestir et à relocaliser en Europe (sites de production, mais aussi centres de décision, laboratoires de recherche, bureaux d'études) ;
- favoriser le rapprochement entre acheteurs publics européens pour développer l'achat innovant.

Une Europe de la coopération, de la recherche et de l'innovation, une puissance publique qui donne à ses entreprises les capacités de se développer et d'exporter, tels sont les axes d'analyse que le Secrétariat national à l'industrie a porté depuis le dernier congrès. Une grande partie des propositions qu'il a élaborées, en lien avec les partenaires sociaux et les groupes et sections d'entreprises, constituent aujourd'hui des priorités du Gouvernement de Jean-Marc Ayrault. La France a repris la route du redressement industriel et productif. L'enjeu sera demain de doter l'Union européenne des outils nécessaires à la réalisation de cette Europe de la croissance et de l'emploi que nous appelons de nos vœux.

[\[1\]](#) Source : Insee, comptes nationaux.

Les signataires :

Guillaume Bachelay (Secrétaire national à l'industrie, aux entreprises et aux nouvelles technologies) ; Yves Béguin (coordinateur des GSE au bureau de la Commission Nationale Entreprises) ; Pierre-Alain Weill (responsable national TPE-PME, membre de la CNE) ; Célia Firmin (coordinatrice du pôle Economie et Nouveau modèle de développement du Parti socialiste) ; Rémi Aufrère (membre du bureau de la CNE, secrétaire du GSEN SNCF) ; Daniel Ballet (membre du bureau de la CNE, secrétaire du GSEN RATP) ; Daniel Bonnot (membre du GSE Télécommunications) ; Claire Caboche (membre du GSEN Fonction publique) ; Jean-philippe Calmus (membre du GSEN Fonction publique) ; Manuela Delahaye (membre du bureau de la CNE, secrétaire du GSEN santé) ; Patrick Ducôme (membre du bureau de la CNE, secrétaire du GSEN Métiers de la culture) ; François Henry (membre du GSEN Métiers de la culture) ; Joseph Koukam (secrétaire de section) ; Anne Le Moal (membre du bureau de la CNE, secrétaire du GSEN Fonction publique) ; Philippe Petit (secrétaire du GSEN Télécommunications) ;

Christian Vély (secrétaire du GSEN La Poste).